



HAL
open science

Le Cantique sur la prise du Havre de Grâce (1563) : une oeuvre inconnue de Claude Goudimel ?

Laurent Guillo

► **To cite this version:**

Laurent Guillo. Le Cantique sur la prise du Havre de Grâce (1563) : une oeuvre inconnue de Claude Goudimel ?. 2016. hal-01487085

HAL Id: hal-01487085

<https://hal.science/hal-01487085>

Preprint submitted on 10 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

***Le Cantique sur la prise du Havre de Grâce (1563) :* une œuvre inconnue de Claude Goudimel ?**

Le contexte historique

La prise du Havre est un épisode militaire qui intervient à la fin de la Première guerre de religion, en été 1563. Déclenchée en mars 1562 par le massacre de Wassy, cette guerre suscite les menées du duc François de Guise pour le parti catholique et du prince Louis de Condé pour le parti protestant, avec des combats surtout situés en Normandie, sur la Loire et en Languedoc. Les Protestants se rendent maîtres d'Orléans, de Lyon et de Rouen : la ville du Havre de Grâce est gouvernée alors par l'amiral Gaspard II de Coligny, qui prend le parti des Protestants aux côtés du prince de Condé. Ceux-ci investissent le Havre et pillent ses églises.

Les deux partis cherchent des appuis : les Catholiques sollicitent naturellement l'Espagne tandis que les Protestants s'adressent à une nation qui avait déjà pris ses distances avec la papauté : l'Angleterre d'Élisabeth I^{ère}. C'est ainsi que le 20 septembre 1562, le traité d'Hampton Court prévoit le secours des Anglais aux Protestants, l'envoi de 6 000 hommes dont la moitié iront au Havre et la remise de Dieppe et du Havre aux Anglais. Les Anglais veulent faire de cette ville un asile protestant et la garder « au nom du roi ». Les premières troupes anglaises débarquent en octobre, conduites par le comte de Warwick, grand maître de l'artillerie de sa majesté, investissant le Havre puis Tancarville. Côté anglais, on ne voit là qu'une juste revanche de la défaite de Calais, d'où les Anglais avaient été chassés en 1558 après deux siècles d'occupation. Côté français, la remise du Havre aux Anglais sera ressentie par les Catholiques comme une haute trahison des Protestants, s'agissant d'une amputation du royaume de France.

Le 18 février 1563, l'assassinat du duc de Guise au siège d'Orléans fournit à la reine mère Catherine de Médicis une opportunité de proposer la paix, qui se concrétise le 19 mars dans l'édit d'Amboise. Commence alors une période de tolérance ; les villes investies par les Protestants sont rendues graduellement à l'autorité royale et la situation devient propice à une reprise conjointe du Havre par les armées des deux partis.

En mai 1563, les troupes françaises se positionnent pour assiéger les Anglais et s'établissent à Gravelle à proximité du Havre. Après une déclaration de guerre faite par lettres patentes du 12 juillet 1563, le siège du Havre peut commencer, conduit par le connétable Anne de Montmorency, son fils le maréchal de Montmorency, le maréchal de Brissac et le maréchal de Bourdillon, c'est-à-dire le plus haut commandement des armées royales. La reddition des Anglais est acquise le 28 juillet, dans une ville déjà éprouvée par la peste et la famine. Ses conditions sont négociées par le connétable de Montmorency, qui peut aller le lendemain à la rencontre de Charles IX et Catherine de Médicis - alors établis à Fécamp - pour leur annoncer la fin du siège.

Le 1er août, le roi et sa mère repartent vers Paris. Le 17 août le roi atteint sa majorité, et en janvier 1564 débute le grand tour de France qu'il effectue avec la reine mère, dans un pays meurtri mais qui restera réconcilié pour presque quatre années encore¹.

Les publications occasionnelles

La prise du Havre est relatée dans les *Mémoires* de Guillaume de Marceilles² et, comme toutes les victoires, célébrée par quelques éditions occasionnelles :

- Anonyme. *Discours au vray de la reduction du Havre de Grace en l'obeissance du roy ; auquel sont contenus les articles accordez entre ledit seigneur et les Anglois*. Paris : Robert Estienne, 1563. 8°, [16] f. (USTC³ n° 10259). Texte repris à Lyon : Jean Saugrain, 1563. 8°, [16] f. (USTC n° 19282) et à Lyon encore : Pierre Méran, 1563. 8°, [16] f. (USTC n° 10654, numérisé sur Gallica).
- Joachim Du Chalard. *Briefve description de l'esjouissance de la reduction du Havre de Grace, nostre bonne ville françoise, qui fut le vingt-huictiesme jour de juillet, mil cinq cens soixante trois... [en vers]*. Paris : Guillaume Nyverd, 1563. 8°, [8] f. (USTC n° 54203). ... *Avec les articles accordez sur la prinse dudict Havre de Grace*. Lyon : Benoît Rigaud, 1563. 8°, 12 f. (USTC n° 10644, numérisé sur Gallica).
- Claude Chappuys. *La réduction du Havre de Grâce par le roi Charles neufoisième de ce nom*. Rouen : Martin Le Mégissier. 4°, [4] f. (USTC n° 60087).
- Charles Ier de Cossé, comte de Brissac. *Le discours de la prinse du Havre de Grace, avec les conditions de la restitution dudict Havre. Envoyé à Monsieur de Gonnor par son frère ... avec une description de la resjouissance de la prinse dudict Havre de Grace*. S.l., s.n., 1563. 8°, [8] f. (USTC n° 54202).
- Nicolas Natey de La Fontaine. *Discours de l'origine du différend et dissention d'entre les François et Anglois, auquel est deduite & clairement prouvée la nullité du tel quel droit vainement prétendu en France par l'Anglois... à la fin duquel est insérée & transcripte la prinse du Havre de Grace & ville Françoise, faicte par le roi Charles IX sur iceulx Anglois*. Paris : Guillaume Nyverd, 1563. 8°, 24 f. (USTC n° 56348).
- François Le Picard. *De recepto Portu Gratiae, carme nutheteticon [en vers]*. Paris : Thomas Richard, 1563. 4°, [6] f. (USTC n° 139323, numérisé sur Gallica).

À ces sources s'ajoute un *Cantique* en vers français :

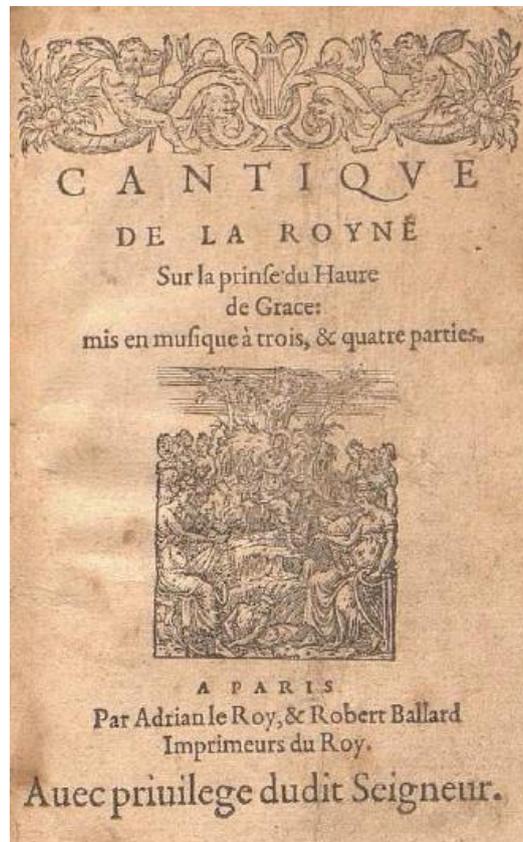
- Anonyme. *Cantique de la Royne mère louant Dieu & les vaillans Capitaines de France, qui ont chassé l'Anglois hors du Havre de Grace*. Lyon : Benoît Rigaud, 1563. 8°, 4 f. (USTC n° 19281).

¹ En tête de ces notes, je tiens à remercier Thomas van Essen qui m'a signalé l'ouvrage, Pascal Denécheau, Jean-Michel Noailly, David Fiala et Dominique Rouet, directeur de la Bibliothèque municipale du Havre.

² Ces mémoires restés manuscrits ont été récemment édités : *La Première histoire du Havre : les Mémoires de Guillaume de Marceilles*, éd. H. Chabannes, J.-B. Gastinne et D. Rouet. Nolléval : L'Écho des vagues, 2012.

³ *Union Short Title Catalogue of books published in Europe between the invention of printing and the end of the sixteenth century* : <http://www.ustc.ac.uk/>

De ce dernier texte, on connaît depuis peu une autre édition qui, chose rare, contient de la musique notée et qui, chose non moins rare, a échappé jusqu'ici aux recherches.



Ill. 1 : *Cantique de la royne...* 1563. Le Havre BM : Réserve R 2713.

Le *Cantique de la Royne sur la prinse du Havre de Grace* (1563)

Cet opuscule fait partie d'un don de dessins, de manuscrits et d'imprimés anciens fait en 2009 à la Bibliothèque municipale du Havre par MM. Denis Lefèvre-Toussaint et Dominique Toussaint, descendants directs de Victor Armand Toussaint (1813-1899). Avocat et bâtonnier du barreau du Havre, adjoint au maire, vice-président du Bureau de bienfaisance et membre de diverses sociétés érudites, ce notable havrais est l'auteur d'études sur la marine, sur Caen et sur Le Havre, parmi lesquelles des *Pièces historiques relatives au siège du Havre par Charles IX, en 1563*⁴. Sa riche bibliothèque a été dispersée aux enchères du 3 au 7 juillet 1899⁵ et la Bibliothèque municipale avait déjà pu acquérir à cette époque des ouvrages intéressants.

[Bandeau à la lyre] CANTIQUE / DE LA ROYNE / Sur la prinse du Haure / de Grace : / mis en musique à trois, & quatre parties. [petite marque au mont Parnasse] A PARIS / Par Adrian le Roy, & Robert Ballard / Imprimeurs du Roy. / Avec priuilege dudit Seigneur.

⁴ Le Havre : Costey frères, 1862, numérisé sur Gallica.

⁵ Le catalogue de cette vente est conservé à la BM du Havre (R 1226) et à la BnF (DELTA-42436).

8°, 8 f. signés A⁸, 142 x 85 mm, caractères romains, lettrines, musique notée, bois gravés. Édition inconnue de toutes les bibliographies⁶. L'exemplaire de la Bibliothèque municipale du Havre (Bibliothèque Salacrou, Réserve R 2713) est le seul connu ; le feuillet A8 manque et nous prive de la fin des parties d'Altus et de Bassus de la deuxième pièce de musique. Il est relié en plein maroquin rouge avec des roulettes dorées sur les contreplats.

Comme on l'a dit, le texte en est déjà connu par une édition lyonnaise sortie des presses de Benoît Rigaud en 1563, avec un titre différent⁷ mais sans musique. Le texte est composé de 26 sizains octomètres, rimés AbAbCC⁸. Les éditions lyonnaise et parisienne ne présentant pas de variante sensible, nous pouvons donner ici l'intégralité du cantique sans l'encombrer de notes critiques.

[La reine mère s'adresse à Dieu]

1.	<i>C'est à toy mon Dieu que je dois Eslever mon humble courage⁹ T'offrant ma parole & ma voix Pour celebrer ton haut ouvrage, Et l'heur qu'il t'a pleu me donner, Qu'en mon chant je veux resonner.</i>	2.	<i>Je diray ta sainte faveur Vers moy ta seroante affligée, Qui chassant de mon triste cœur Les peines où j'estois plongée M'a fait veoir l'heureuse union¹⁰ De la Françoise nation.</i>
3.	<i>Desja d'un tranquille repos Je me proposois l'esperance, Persistant au ferme propos De faire en paix fleurir la France, Mais lors noz voisins furieux Contre nous furent envieux.</i>	4.	<i>Tu leur as les confins bornés¹¹ De la mer, qui les environne, Et leurs champs de richesse ornés Avec l'honneur d'ample couronne De tel bien & felicité Leur desir ne s'est contenté.</i>
5.	<i>Ils vouloient nourrir le discord Par cruelle & injuste guerre, Occupant le renommé port, Rempart de la normande terre : Mais, Seigneur, tu as leurs desseins Rendus inutiles, & vains.</i>	6.	<i>Tu as leur conseil dissipé Comme fait un fort vent la nuë, Et de ton saint gleve frappé Leur gent si fiere devenuë, Qu'elle a pour ta France opprimer Traversé les flots de la mer.</i>
7.	<i>Ils n'ont pas au feu porté l'eau, Mais ajousté nouvelle flamme Se cuidans d'un riche fardeau Charger, Se sont chargez de blasme, De vouloir mettre en desarroy Une vefve, & un jeune Roy¹².</i>	8.	<i>Ils ont senty la pesanteur De ton bras fort, & invincible : Tu as abaissé leur hauteur, Et rompu leur fureur terrible : Ils disoyent par nous desconfis Nous verrons la Mere & le Filz¹³.</i>
9.	<i>Nous mettons sous nostre pouvoir Neustrie¹⁴, la terre fertile : La guerre a consumé l'avoir De la Royne, & du Roy pupille : Nous prendrons par vaillant effort De Callais la ville, & le port¹⁵.</i>	10.	<i>Mais j'ay, Seigneur, en ta bonté Mis le but de ma confiance, Je n'ay de ta faveur douté Des maux attendant delivrance : J'ay creü que de ton juste droit L'effect à la fin adviendrait.</i>

⁶ Elle était, toutefois, signalée dans A. Lechevalier, *Bibliographie méthodique de l'arrondissement du Havre...* Le Havre, 1901 (sous le n° 1445). Le titre et les f. 2v-3r sont reproduits dans Marceilles, *Première histoire...* p. 56.

⁷ La Bibliothèque municipale d'Aix-en-Provence nous a aimablement fourni une copie numérisée de son exemplaire coté C.8223(15) ; autre exemplaire à Londres BL, coté 1078.e.2(14).

⁸ Où les lettres capitales indiquent les rimes masculines.

⁹ Dans l'édition Rigaud les vers 2 et 3 sont intervertis.

¹⁰ Allusion à cette victoire des Catholiques et des Protestants ralliés.

¹¹ Allusion à la situation géographique de l'Angleterre.

¹² La reine mère Catherine de Médicis et Charles IX.

¹³ Allusion aux mêmes.

11.	<i>Peur, ny raisons me divertir Ne sçeuvent de mon entreprise, Tu me faisois au cœur sentir Ta force par moy tant requise Je l'ay creü : ainsi tu m'as fait Veoir de ma foy l'heureux effect.</i>	12.	<i>De ton soleil les traitz ardens Sur eux furent griefs & molestes, Tes fleaux leur furent evidens¹⁶ Par soif, par faim, & mille pestes : Peu seroient les arcs Anglois Contre l'ardeur de noz François.</i>
13.	<i>Rien à leur courage ne nuit La mort presente les renforce, Le dur travail & jour, & nuit Leur est redoublement de force : Contre tous perils tu soutiens Au besoing la vigueur des tiens.</i>	14.	<i>Brissac hardiment approcha¹⁷ Maugré leur foudroyant tonnerre : Le fort Connestable chercha¹⁸ De coupper chemin à la guerre, Et par sa prouesse & grand cœur Du Havre fait le Roy vainqueur.</i>
15.	<i>Le mareschal de Montmorency¹⁹ Fit preuve digne de sa race, Le vaillant Bourdillon aussy²⁰ Monstra sa genereuse audace, Certains tesmoins des haus honneurs De nos Chevaliers, & Seigneurs.</i>	16.	<i>Six mille estoyent leurs combattans, Ils avoyent armes pour vingt mille, Leur prochain secours & le tems Rendoyent le siege difficile : Tu as, Seigneur, pour quelques jours Retenu l'eau, & leur secours.</i>
17.	<i>Puis si tost que sur les rampars Et tours de la place conquise Furent logez nos fors soldatz, Nous parut la fiere entreprise De leurs nefz, qui du tard partir²¹ Receurent tost le repentir.</i>	18.	<i>Leur tard secours suivit de pres Nostre tant heureuse victoire, Comme s'il tardoit tout expres Pour ne retarder nostre gloire, Où il t'a pleu nous avancer Pour plus fort la tienne hausser.</i>
19.	<i>Comme d'un grand esclair attains, En crainte du feu de ta foudre, Transis, estonnez, incertains, A peine ils se peurent resoudre, Leurs espritz troubles ne croyoient Ce que de leurs yeulx ils voyoient.</i>	20.	<i>Qu'un tel fort, & de si hault pris Estimé de tous imprenable, Soit si tost par noz forces pris Leur semble une chose incroyable : Ils sont bien cogneu que ta main Peult plus que nul pouvoir humain.</i>
21.	<i>En lieu de leur ancre arrester Au port, & désiré rivage, Ils leurs convint lors emporter, Comme le reste d'un naufrage Leurs pauvres freres assiegez De maux infinis affligez :</i>	22.	<i>Car, Seigneur Dieu, je ne voulois Ny leurs vies, ny leur chevance²² : Et en suyvant tes saintes loix J'en laissois à toy la vengeance, Je tachoï la ville obtenir, Que le Roy mon fils doit tenir.</i>
23.	<i>Ta faveur nous fut promptement Encor' plus congneüe, & apperte : Car apres nostre partement Soudain fut la terre couverte De la mer, qui desja flotoit²³ Où logé nostre camp estoit.</i>	24.	<i>Celle qui brisa le lien²⁴ De paix à nostre prejudice Congnoïstra desormais combien Peult ta souveraine justice, Et comme ferme est ton secours Vers ceux qui à toy ont recours.</i>

¹⁴ Neustrie : province franque qui incluait largement la Normandie, l'Île-de-France, une part de la Picardie et de la Champagne.

¹⁵ Désir des Anglais de reprendre Calais, perdu en 1558.

¹⁶ Allusion aux souffrances des assiégés, attestées par ailleurs.

¹⁷ Charles Ier de Cossé (1505-1563), comte de Brissac, maréchal de France en 1550.

¹⁸ Anne de Montmorency (1493-1567), duc et pair de France, maréchal de France en 1522 et connétable de France en 1538.

¹⁹ Henri Ier de Montmorency, fils du précédent, maréchal de France en 1567 et connétable en 1593.

²⁰ Imbert de la Platière (1524-1567), seigneur de Bourdillon, maréchal de France en 1562.

²¹ Les secours anglais envoyés par mer arrivèrent trop tard.

²² Leurs biens, leurs domaines.

²³ La mer a inondé une partie du camp français.

²⁴ Elisabeth Ière, reine d'Angleterre.

- | | |
|--|---|
| <p>25. <i>Elle n'a seulement perdu
Du Havre la superbe ville,
Mais son premier droit pretendu
Sur Callais est or' inutile :
Ainsi Seigneur advoienne à ceux
Qui sont de l'autruy convoyteux.</i></p> | <p>26. <i>C'est doncques à toy que mes chans
J'offriray pour honneur te rendre,
Rien ne valent glaives trenchans
Pour ceux que tu ne veux deffendre,
Et sans toy ne peut la Cité
Se garder en l'adversité²⁵.</i></p> |
| <hr/> | |
| <p>27. <i>C'est à toy mon Dieu que je dois²⁶
Eslever mon humble courage
T'offrant ma parole & ma voix
Pour celebrer ton haut ouvrage,
Et l'heur qu'il t'a pleu me donner,
Qu'en mon chant je veux resonner.</i></p> | |

La musique et la mise en pages

La première strophe du cantique est mise en musique à trois voix (*Superius, Altus, Tenor*). La dernière strophe, qui reprend le texte de la première, est ensuite remise en musique cette fois à quatre voix. Les deux compositions sont en mode de *fa* et en style homophonique. La pièce à quatre voix privilégie les parallélismes entre *ténor* et *dessus* à la sixte, ou entre *contra* et *dessus* à la tierce ; elle utilise ainsi les procédés classiques de l'harmonisation des psaumes protestants traduits par Marot et Bèze, tels que les pratiquent Loys Bourgeois, Pierre Certon, Claude Goudimel, Richard Crassot ou Hugues Sureau. On peut dire que le *Cantique sur la prise du Havre* puise clairement à l'esthétique du *Psautier de Genève*, mais une vérification dans les sources de l'hymnologie protestante a montré que sa mélodie (au *dessus*) n'existe pas dans le *Psautier de Genève*, pas plus que celle de la première strophe ; de même la coupe strophique du cantique n'existe dans aucun psaume de Clément Marot ni de Théodore de Bèze²⁷.

²⁵ Édition Le Roy & Ballard : « FIN » après ce sizain. Puis le sizain suivant est mis en musique à 4 voix.

²⁶ Édition Rigaud : reprise de la strophe 1 avec les vers 2 et 3 remis en ordre, puis « FIN ».

²⁷ Sur les mélodies et les coupes strophiques, consulter Pierre Pidoux, *Le Psautier huguenot*, 1962 vol. I. On connaît toutefois deux pièces de Théodore de Bèze qui sont aussi des sizains octomètres avec des rimes aux mêmes alternances mais avec un genre différent : son Ps. 76 *C'est en Judée proprement* (ABABcc) et son cantique *Le Seigneur est tout mon plaisir* (AbAbcc) en 1595.



Ill. 2 : début du cantique à trois voix. Le Havre BM : Réserve R 2713.

Sur le plan matériel, l'ouvrage présente quelques singularités. La marque typographique portée sur la page de titre, qui reprend la scène du mont Parnasse²⁸, apparaît pour la première fois dans l'atelier de Le Roy & Ballard en 1562, au titre des *Pseaumes de David traduictz par Clement Marot, et Theodore de Besze, nouvellement mis en musique à quatre parties par Claude Goudimel, dont le subject se peut chanter en taille, ou en dessus, imprimés en quatre volumes*²⁹. Le caractère de musique du *Cantique* est un caractère en ove très élégant³⁰, utilisé pour la première fois dans le même recueil de 1562... et plus jamais entre 1563 et 1608. En somme, le *Cantique* de 1563 apparaît comme une publication faite dans la foulée du recueil de psaumes de Claude Goudimel paru l'année précédente, recueil qui introduisait deux nouveautés dans le matériel typographique. Cet auteur a publié quatorze recueils de psaumes - harmonisés ou en forme de motet - entre 1557 et 1568 chez Le Roy & Ballard, de sorte qu'on peut supposer qu'en 1562 il était déjà un compositeur des mieux introduits dans cet atelier. L'emploi du caractère en ove en 1562 est-il dû à son influence ? Il avait été correcteur chez Nicolas Du Chemin³¹ dès 1548 et même associé à cet imprimeur pour trois éditions au moins, entre 1553

²⁸ Laurent Guillo, *Pierre I Ballard et Robert III Ballard, imprimeurs du roy pour la musique* (Versailles et Sprimont, 2003), marque PMMP, 43 x 36 mm, décrite vol. 1 p. 201.

²⁹ Contient 83 psaumes et 5 cantiques. François Lesure et Geneviève Thibault, *Bibliographie des éditions d'Adrian Le Roy et Robert Ballard (1551-1598)* (Paris, 1955), n° 77 avec la dédicace transcrite en Doc. 13. Unique exemplaire du Bassus à la Bibliothèque municipale de Grenoble.

³⁰ Guillo *Pierre I Ballard...* caractère MMO, décrit vol. 1 p. 214-215.

³¹ Sur cet épisode, voir François Lesure, « Claude Goudimel, étudiant, correcteur et éditeur parisien », *Musica disciplina* 2 (1948) p. 225-230.

et 1555. Cette double qualité de compositeur notable et d'ancien correcteur/associé aurait pu lui donner voix au chapitre quand il s'était agi de mettre au point ses éditions chez Le Roy & Ballard.

Dernière particularité : le *Cantique* ne porte aucune date mais peut être daté avec confiance en 1563, étant une publication occasionnelle relative à un événement survenu à l'été 1563. Cette année 1563 était restée jusqu'ici « vide » dans la bibliographie de Le Roy & Ballard, chose surprenante dans la mesure où les années 1562 et 1564 voient la publication de huit et treize volumes respectivement. Cet effondrement aussi subit que passager n'a jamais été expliqué.

La parenté stylistique entre le *Cantique de la prinse du Havre* et les harmonisations du *Psautier de Genève*³², la parenté matérielle entre cette édition et les *Pseaumes* de Goudimel de 1562 de même que la familiarité de ce compositeur avec l'atelier Le Roy & Ballard conduisent à supposer que c'est Goudimel qui a composé le musique du *Cantique*. Mais y a-t-il un lien de nature plus historique qui puisse expliquer que Goudimel se soit attaché à mettre ce cantique en musique ?

Le maréchal de Vieilleville

Le dédicataire des *Pseaumes* de Goudimel de 1562 est François de Scépeaux (1509-1571), seigneur de Vieilleville, gouverneur des Trois-Évêchés depuis 1553, maréchal de France depuis décembre 1562, lieutenant-général pour le roi à Metz, la ville où Goudimel réside de 1557 à 1567 environ. Dans les *Pseaumes* de 1562 déjà cités, l'épître que celui-ci lui adresse rappelle son intérêt pour la musique :

Or, Monsieur, ayant bonne assurance de la faveur que vous portez à la Musique, de laquelle souvent recreez vostre esprit travaillé du soin que prenez aux affaires de vostre charge, mesme prenant plaisir aux Psalmes de David que j'ay composez...

En 1562 encore, on trouve une seconde dédicace du même au même dans le *Cinquiesme livre contenant dix Pseaumes de David, traduits en rythme françoise (selon la vérité hebraïque) par Th. de Besze, & mis en musique au long (en forme de motetz) à 4, et 5 parties*³³... Goudimel insiste là sur la tolérance dont le maréchal de Vieilleville fait preuve envers les Protestants de Metz³⁴. Les trois dernières strophes traduisent une belle insistance :

Je ne veux pourtant que l'on die / Que ma lyre soit engourdie / Tenant le mouvoir de mes doys,

³² Auquel on peut ajouter, de Goudimel toujours, la musique homophonique composée pour les *Saincts Cantiques* de Louis Desmases (Lyon : Jean I de Tournes, 1564, RISM D 1778), dont la musique a aussi été examinée.

³³ Paris : Le Roy & Ballard, 1562. *Lesure Bibliographie...* n° 78. Sur les sources de cette édition restée incomplète et de sa réédition de 1566, également incomplète, voir François Lesure, « Deux "nouveaux" recueils de psaumes en forme de motets de Claude Goudimel », *Revue de musicologie* 54 (1968) p. 99-101, et l'introduction de Pierre Pidoux au volume 5 des *Ceuvres complètes de Claude Goudimel* (New York et Bâle, 1972).

³⁴ Il avait un gendre protestant et, lors des missions diplomatiques de 1562, fut même suspecté de protestantisme...

*Je ne veux point qu'une paresse / En si beau sujet soit maitresse / Des humbles soupirs de ma voix.
Je veux, quelque tems qui se brasse / Lever les yeux devant la face / Du Seigneur qui me sauvera,
Quelques rages, quelques tempestes / Qui puissent menacer noz testes / Ma voix tousjours le chantera.
Puis ayant certain assurance / De ta faveur qui me dispense / De ne trembler dessous la peur,
J'ay bien osé prendre l'adresse / De présenter à ta hautesse / Ce petit trait de mon labeur.*

Cette détermination et cette assurance, si fièrement affichées, n'empêcheront pas, dix ans plus tard, que Goudimel meure durant la Saint-Barthélemy lyonnaise.

La biographie du maréchal de Vieilleville a été d'abord connue au travers des *Mémoires de la vie de François de Scépeaux, sire de Vieilleville et Comte de Duretal, Maréchal de France ; contenant plusieurs anecdotes des regnes de François I, Henri II, François II, et Charles IX, composés par Vincent Carlois, son secrétaire*³⁵. Cet ouvrage, publié par le père Griffet en 1757, est connu maintenant comme truffé d'affabulations³⁶. De nombreux faits lui sont attribués qui proviennent en fait de sources anciennes dans lesquelles l'auteur a changé le nom d'un maréchal par celui de Vieilleville. Ainsi, Griffet lui fait prendre une part active à la prise du Havre alors qu'on sait qu'il n'y était pas ; il n'est d'ailleurs jamais cité dans les opuscules publiés en 1563.

Il faut attendre la biographie que lui consacre l'abbé Marchand en 1893 pour retrouver une méthode historique fiable³⁷, avec des sources bien précisées. L'on y voit que le maréchal de Vieilleville, déjà gouverneur de Metz, a été rappelé à la cour par Catherine de Médicis et chargé le 17 mai 1562, en même temps que Honorat II de Savoie, comte de Villars, d'une mission auprès du prince de Condé, pour tenter lui de lui faire déposer les armes et remettre Orléans sous l'autorité royale. Une première tentative est suivie peu après d'une seconde, pas plus couronnée de succès que la première. C'est encore lui que Catherine de Médicis choisit pour une ambassade extraordinaire fin juillet 1562 auprès d'Elisabeth I^{ère} d'Angleterre, pour tenter d'élucider les desseins de la couronne envers les Protestants (ceux-là même qui se concrétisèrent dans le traité de Hampton Court, fin septembre 1562 : à ce moment la reine se posait en médiatrice entre les deux partis, tout en offrant une aide armée aux Protestants). Revenu de Londres à la mi-août 1562, Vieilleville est créé maréchal fin décembre 1562, à la place du maréchal de Saint-André mort à la bataille de Dreux. Il est ensuite envoyé en Normandie, où il arrive à la toute fin décembre pour pacifier Rouen, qui se relevait avec difficulté de six mois de l'occupation protestante conduite par le comte Gabriel Ier de Montgomery. Il essaye, en vain, de convaincre Montgomery de rendre Dieppe, puis délivre Tancarville en janvier 1563, revient à Rouen puis repart quand le maréchal de Brissac l'y remplace. Il est rappelé peu après par Brissac, qui craint une attaque de l'amiral de Coligny, et reste en Normandie au moins jusqu'à la proclamation de l'Édit d'Amboise. Toujours soucieuse de calmer les troubles, la reine mère l'envoie ensuite en Lyonnais, Dauphiné, Provence et Languedoc, où sa mission de pacification l'occupe jusqu'à la fin 1563 ou début 1564. Vieilleville n'a donc pas participé aux événements du Havre ; dans cette première guerre de religion il a plus tenu le rôle d'un ambassadeur ou d'un pacificateur que celui d'un chef de guerre, étant honoré à plusieurs reprises de la confiance de la reine mère.

³⁵ Paris : H.L. Guérin, L.F. Delatour, 1757. 5 tomes in-8°.

³⁶ Sur ce point, voir la recension de l'ouvrage par l'abbé Marchand dans *Revue historique* 48/1 (1892), p. 207-222.

³⁷ Abbé Charles Marchand, *Le Maréchal François de Scépeaux de Vieilleville et ses Mémoires*. Paris, Picard et fils, 1893 (chapitres VII et VIII).

Si nous nous risquons à attribuer le *Cantique de la prise du Havre* à Goudimel, ce ne sera donc que sur des arguments de nature typographiques et musicaux. Le lien fort qui existait entre Goudimel et Vieilleville ne laisse pas apparaître un lien entre Goudimel et le siège du Havre. Toutefois, dans la mesure où le texte du cantique insiste sur la réunion des deux partis contre les menées anglaises et sur le désir de paix de la reine mère - car c'est bien elle que l'auteur, resté anonyme, fait s'exprimer dans ce cantique - on peut considérer que l'œuvre s'accorde bien à la politique de Vieilleville, vu le rôle d'intermédiaire et de pacificateur qu'il a joué entre la reine mère et les Protestants, en 1562 et 1563.

Une autre *Prise du Havre* de Costeley

En 1570, le compositeur normand Guillaume Costeley publie une chanson *Approche toy jeune roy debonnaire (Prise du Havre)*, dans ses *Meslanges* publiés chez Le Roy & Ballard³⁸. Composée sans doute peu après les événements de 1563, la pièce répartit ses trente-cinq vers au long de six sections aux rythmes et aux effectifs variés (3 ou 4 voix). À la différence du *Cantique*, qui ne se départit jamais d'une sage homophonie, elle fait intervenir dans sa section centrale des passages mouvementés qui évoquent le vacarme des canons, des clairons et des tambours, la rage des soldats et la joie de la victoire.

1.

*Approche-toy jeune roy debonnaire
Du fier Angloys pour le prendre à mercy,
Et s'il ne veut pour à coup le deffaire,
Laisse marcher le fort Mommorency,
Ne sçait il pas s'il n'est trop endurcy,
Qu'injustement en ton havre il repose ?
Si donc il veut tenir contre cecy
C'est à bon droit qu'à ruine on l'expose.*

2. *Suite.*

*Ren toy, Anglois, le roy te vient semondre
Car entrer veult là dedans, sans sejour.
Tu ne veux donc que bravades respondre ?
Or voirras tous tes murs et rempars fondre
Avant qu'il soit la longueur de ce jour.
Chaque tabour frappe à son tour,
Fiffres, sifflez, cornets, enflez, sonnez, clérons,
tonnez, canons,
Entron, soldatz, les murs sont bas, la tour est
esbranlée.
Prenons ces loupz, tuons les tous, ils sont à nous,
leur gloire est escoulée.*

3. *Suite.*

*À mort, à mort, traistres, à mort.
De rien ne vous sert vostre effort.
Vous vous fiez en vos murailles,
Et nous au grand dieu des batailles.
Lequel en faveur de sa loy
Donne victoyre à notre roy.*

4. *Trio*

*Helas, Seigneurs, ayez compassion,
De l'innocent en son affliction,
Ne meurtrissez le François Catholicque
Pour le forfait du rebelle et inicque,
Car tresloyaux avons tousjours esté,*

5. *Suite*

*Voicy le Roy, des Roys le magnifique,
Cantique donc en soit à Dieu chanté,*

6. *Suite dernière*

*Loué soit Dieu, notre Roy souhaitté,
Vient entre nous pour les siens reconnoistre,
Arrière, donc, le prince seducteur,
Car cestuy là n'est pas le vray pasteur,
Qui veut ceans entrer par la fenestre.*

³⁸ Lesure *Bibliographie...* n° 139, RISM C 4229.

Mais c'est encore une fois à un cantique qu'il revient de clore la pièce pour célébrer la victoire, pour s'accorder à une double tradition : celle de célébrer la victoire avec un *Te Deum*, et celle de ponctuer des musiques profanes avec une pièce sacrée ou spirituelle.

Laurent Guillo

Membre associé IreMus (Paris)